

L'EVALUATION INITIALE Permis A et B

Qu'est ce que c'est ?

Cette évaluation est destinée à déterminer le nombre d'heures estimatif de cours de conduite pratique dont vous aurez besoin avant le passage de l'examen pratique.

Cette évaluation obligatoire, doit être faite avant de signer le contrat qui vous lie à l'auto école. Elle permet d'avoir une idée du coût du permis, même si des heures complémentaires à celles estimées lors de l'évaluation s'avèrent nécessaires.

Cette évaluation de départ est l'opportunité :

- de faire le point sur votre niveau
- déterminer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis,
- voir si la pédagogie de l'auto-école vous convient.

L'évaluation de départ aura lieu dans un véhicule de l'auto-école, voiture ou moto.

Cette évaluation sera votre premier contact avec votre futur enseignant.

Les compétences évaluées sont retracées à l'aide d'une grille d'évaluation dématérialisée que vous pourrez retrouver dans votre suivi dématérialisé.

A l'issue de cette évaluation, un nombre d'heures vous sera proposé et sur cette base sera réalisé le contrat.

Nous conseillons de prévoir 1 heure pour cette évaluation comprenant près de 40 mn dans le véhicule auto-école ou sur la moto, et 20 mn pour la relecture de l'évaluation et la réalisation du contrat.

Le mineur sera accompagnée d'au moins un parent durant cette évaluation.